

SÉANCE DU 04 AVRIL 2023

Renouvellement de la convention de partenariat entre le conservatoire de Pamiers et l'établissement régional d'enseignement adapté (EREA) de Pamiers		
Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
En exercice : 33 Présents : 26 Absents : 0 Procurations : 7	Pour : 33 Contre : 0 Abstentions : 0	5-1

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 29 mars 2023

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Françoise PANCALDI - Michel RAULET - Martine-GUILLAUME - Sandrine AUDIBERT - Henri UNINSKI - Patrice SANGARNE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Véronique PORTET - Gérard BORDIER - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Daniel MEMAIN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.

Procurations : Jean-Christophe CID à Xavier FAURE - Audrey ABADIE à Maryline DOUSSAT-VITAL - Carine MENDEZ à Pauline QUINTANILHA - Alain DAL PONTE à Cécile POUCHELON - André TRIGANO à Anne LEBEAU - Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN - Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL VIGNOLES.

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.

Madame le Maire expose :

L'établissement régional d'enseignement adapté de Pamiers (EREA) accueille des élèves rencontrant des difficultés scolaires importantes et persistantes, pouvant être accompagnées de difficultés sociales faisant obstacle à leur réussite.

Aussi, depuis 2016, et par convention en date du 22 décembre 2017, le conservatoire de Pamiers intervient au sein de l'EREA dans le cadre d'un projet de pratique musicale inclusif, permettant aux élèves d'être intégrés à d'autres projets connexes.

En tenant compte des bilans positifs, et afin de mettre à jour les évolutions en termes d'objectifs pédagogiques et d'emploi du temps, une nouvelle convention a été négociée avec l'EREA.

Celle-ci fixe le cadre des missions et responsabilités partagées conjointement par l'EREA et le conservatoire de Pamiers, lequel y intervient au titre de ses activités régulières menées hors les murs.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le renouvellement de la convention annexée et d'autoriser le Maire à en assurer l'exécution.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Article 1 : Approuve le renouvellement de la convention passée entre la Ville de Pamiers et l'établissement régional d'enseignement adapté (EREA) de Pamiers, telle que présentée.

Article 2 : Autorise le Maire à remplir toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente.

Fait en l'hôtel de ville, le onze avril deux mille vingt-trois

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 11 avril 2023

Le Maire,
Frédérique THIENNOT



La secrétaire de séance,
Pauline QUINTANILHA

A blue ink signature, likely of Pauline Quintanilha, is written in a stylized, cursive manner.

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le **19 AVR. 2023**
ou après notification le